

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS

La commune de ROSTRENEN, en lien avec les établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires), remet en place un dispositif d'accueil spécifique pour les enfants des professionnels de santé à compter du lundi 27 avril 2020.

Sont concernés :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : *hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...*
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées** : *maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : *médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.**

Ainsi, les enfants dont l'un des deux parents est mobilisé pour faire face à l'épidémie de Coronavirus seront accueillis dans leurs lieux de scolarisation habituels et seront encadrés par des enseignants volontaires sur les heures de temps scolaires.

La mairie assurera **lundi 27 avril 2020** un service de restauration dans les deux établissements ainsi qu'un accueil périscolaire (garderie matin et soir) à l'école publique.

Inscriptions & contacts ÉCOLE PUBLIQUE :

- Mairie au 02.96.57.42.00 ou mairie@rostrenen.com
- Le directeur, Roland LE CAM, est joignable au 02.96.29.22.70 (9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00)
ou par mail ecole.0221091s@ac-rennes.fr
- Actualités : <http://www.matnellerostrenen.org/>

Inscriptions & contacts ÉCOLE NOTRE-DAME :

Le directeur, René LE MEUR, est joignable :

- par téléphone au 02.96.29.16.84
- par mail : eco22.nd.rostrenen@enseignement-catholique.bzh
- Actualités : <https://www.facebook.com/>
- Garderie de 07h30 à 17h30

Toutes les conditions sanitaires requises seront respectées : nettoyage des locaux, accueil par groupe de 8 à 10 enfants maximum, mise à disposition de gel hydroalcoolique ou savon et essuie-main à usage unique.

A ce jour les mesures concrètes concernant la réouverture des écoles ne sont pas connues (date, nombre d'élèves, niveaux de classes, organisation de la cantine et de la garderie, organisation du transport scolaire). Le rectorat invite les équipes enseignantes à partir du 11 mai à se réunir pour mettre en place ensuite la réouverture progressive des écoles selon des consignes qui seront formulées d'ici cette date.